

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: HARNSTOFF 46 %
Nom chimique	: urée
N° CE	: 200-315-5
N° CAS	: 57-13-6
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119463277-33-xxxx
Code du produit	: 110224400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Fertilisant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen
T +41627892929 - F +41627892077

Adresse e-mail de la personne compétente:

sdb.ch@omya.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
urée	(N° CAS) 57-13-6 (N° CE) 200-315-5 (N° REACH) 01-2119463277-33-xxxx	> 99

110224400 HARNSTOFF 46 %

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit n'est pas inflammable et ne facilite pas l'inflammation. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Ammoniac.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Les épandages peuvent être glissants.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement.
----------------------	------------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. RUBRIQUE 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

110224400 HARNSTOFF 46 %

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger de l'humidité. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Chaleur et sources d'ignition : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter la chaleur et le soleil direct.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

urée (57-13-6)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
	Les limites générales de poussières de 3 mg/m ³ pour la fraction respirable (poussière A) et de 10 mg/m ³ pour la fraction inhalable (poussière I) doivent être respectées. www.suva.ch
urée (57-13-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	580 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	292 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	580 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	292 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	580 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	125 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	42 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques, orale	42 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	125 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	580 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,47 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,047 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:
Non requise dans les conditions d'emploi normales
Protection oculaire:
Non requise dans les conditions d'emploi normales

110224400 HARNSTOFF 46 %

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

Autres informations:

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granulés.
Couleur	: blanc.
Odeur	: légère. ammoniacale.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 10 (100 g/L; 20 °C; Solution aqueuse)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: 134 °C (EU Method A.1)
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Décomposition avant l'ébullition
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: 180 - 190 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,00002 hPa (298 K; Méthode A4)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,33 g/cm ³ (20 °C; Méthode A3)
Solubilité	: Eau: 624 g/l (20 °C; Méthode A6)
Log Pow	: -1,56 (Méthode A8)
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de Nitrites. Agent oxydant puissant.

10.4. Conditions à éviter

de la chaleur. Eviter toute formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

acides et bases. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

110224400 HARNSTOFF 46 %

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Ammoniac. Oxydes d'azote. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

urée (57-13-6)	
DL50 orale rat	14300 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: < 10 (100 g/L; 20 °C; Solution aqueuse)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: < 10 (100 g/L; 20 °C; Solution aqueuse)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non pertinent)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

urée (57-13-6)	
CL50 poisson 1	> 6810 mg/l (96 h; Leuciscus idus)
CE50 Daphnie 1	10000 mg/l (24 h; Daphnia magna; DIN 38412 Teil 11)

12.2. Persistance et dégradabilité

urée (57-13-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

urée (57-13-6)	
Log Pow	-1,56 (Méthode A8)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

110224400 HARNSTOFF 46 %

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

urée (57-13-6)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Ce produit est employé comme engrais. Avant toute mise en dépôt assurez-vous de la possibilité d'une utilisation dans l'agriculture. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Suisse – Recommandations

: Élimination selon l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) et l'Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.

Suisse – Code déchet (VeVA)

: 06 10 99 - Déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

110224400 HARNSTOFF 46 %

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

urée n'est pas sur la liste Candidate REACH

urée n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

110224400 HARNSTOFF 46 % n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

110224400 HARNSTOFF 46 % n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Directives nationales

: Respectez l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81).
Ordonnance sur la mise en circulation des engrais (Ordonnance sur les engrais, OEng; RS 916.171).

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

: Non applicable

Classe de stockage (LK)

: LK 11/13 - Solides

Ordonnance sur la protection de l'air (Opair, RS 814.318.142.1)

: L'Ordonnance sur la protection de l'air (Opair) doit être respectée dans sa forme actuelle

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM, RS 814.012)

: Non applicable

CH - COV (RS 814.018)

: 0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
EC50	Concentration médiane effective
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

110224400 HARNSTOFF 46 %

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

DNEL	Dose dérivée sans effet
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
TLM	Tolérance limite médiane

Sources des données : Dossier IUCLID de l'ECHA. Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.